FONDÉE EN 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Vendredi 15 Décembre 1922

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

LA CRISE DE l'Enseignement

Ce qu'il faut faire pour la combattre

Le citoyen P. Delcourt, conseiller général du Nord, vient un jeter un courageux cri d'alarme. Il dénonce la crise de l'enseignement primaire avec preuves à l'appui.

Depuis 20 ans, les instituteurs syndiqués n'ont cessé de prédire ce qui est arrivé, mais leur voix n'a pas été écoutée. A force de comprimer toute liberté, toute indépendance de caractère, et de lésiner sur les traitements, on a causé la désaffection du personnel pour une carrière dans laquelle on est traité en citoyen diminué.

Le personnel enseignant est un corps de parias parmi les autres fonctionnaires. C'est dans son sein qu'on frappe le plus violemment pour les délits d'opinion et qu'on fait « des exemples ».

Il est le seul dont les augmentations de traitement aient été réalisées en trois paliers. Or, on dit déjà que les crédits manquent pour assurer le paiement du troisième palier, en 1923.

Voyez ce qui arrive pour l'indemnité de zone. Alors que gendarmes, postiers, employés des contributions indirectes, etc., ont touché ladite indemnité sur des crédits spéciaux, les fonctionnaires de l'enseignement, *les moins rétribués de tous*, n'ont point perçu en novembre, faute de crédits.

Aussi sont-ils souvent considérés, même par les fonctionnaires d'administrations différentes, non de par leur valeur, leur culture, leurs titres supérieurs à ceux de beaucoups d'agents plus rétribués, mais d'après l'argent qu'ils touchent.

En France, ceux qui forment, les cerveaux, qui éduquent un peuple ne sont point traités comme ils devraient l'être, parce qu'*ils ne rapportent pas d'argent au Trésor*. Ils créent des richesses intellectuelles, mais chacun sait que, depuis la guerre surtout, cette monnaie est dépréciée.

La disgrâce dans laquelle tombent les écoles primaires supérieures, la fièvre qui préside au développement des écoles techniques appelées à les supplanter sont symptomatiques. Avant 20 ans, si on ne se ressaisit, réactionnaires conscients et républicains aveugles auront fait de la France une nation de tâcherons.

Evidemment, on crie par-dessus les toits qu'il faut mettre à la base des écoles pratiques une bonne culture intellectuelle. Oserait-on affirmer que le certificat d'études primaires, légèrement complété, prouve cette forte culture ?

La lutte sourde qui opptime contre l'enseignement secondaire moderne converge vers le même but : développement de l'industrialisation au rabais et amoindrissement correspondant de la culture intellectuelle de l'élite scientifique de la nation. Je doute qu'on réussisse de cette façon à élever le niveau de la démocratie. Il est vrai que moins elle vaudra, mieux on la mènera.

Que chacun prenne, dès maintenant, ses responsabilités. Les éducateurs qui aiment le peuple et ne le flattent point, déplorent l'indifférence d'une partie du prolétariat pour l'instruction. Le travail manuel, jadis trop rabaissé, est roi absolu aujourd'hui. Pourquoi vouloir s'instruire, si l'on peut bien gagner sa vie sans instruction ?

Les instituteurs, ces pauvres hères du fonctionnarisme, ne sont pas enviables. Leur raison de vivre semble être l'enrichissement des mercantis du logement, de l'alimentation, etc., etc. Pourquoi leurs fonctions seraient-elles mieux rétribuées puisqu'à l'époque actuelle, on n'adore que le veau d'or ? Tout s'enchaîne dans cette question ! Aussi nombreux sont les désillusionnés, qui abandonnent avec joie une profession à laquelle ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

A continuer les errements du passé, on risque de faire chanceler la République. Il faut réagir !

Les vieux maîtres qui n'ont connu que les traitements de famine et la vie rétrécie, ont le droit de réclamer pour leurs cadets une situation moins précaire.

Les hommes politiques soucieux du relèvement intellectuel et moral de la France, si compromis par la guerre, auront en 1923, lors de la révision générale des traitements des fonctionnaires, l'occasion de prouver leur sincérité, leur fermeté. S'ils croient à la nécessité de l'instruction du peuple, qu'ils la rendent effectivement obligatoire. Qu'ils exigent des maîtres une réelle valeur, mais qu'ils les payent !

Le dévouement des primaires, si souvent mis à contribution est inépuisable. Le passé répond de l'avenir.

Si l'on veut que les jeunes hommes, les jeunes filles de valeur, reprennent la route des Ecoles Normales, il ne faut plus considérer les instituteurs, au point de vue du traitement, comme la cinquième roue du char national, mais les mettre hardiment, comme dans tout pays policé, à l'avant-train ! Là est le salut.

Jeanne DEGHILAGE,
membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.

Troubles sanglants à Stuttgart

Berlin, 13. — Des collisions sanglantes se sont produites dans un des faubourgs de Stuttgart et dans d'autres villes voisines, entre des ouvriers nationaux socialistes bavarois, venus de Munich, et qui s'apprêtaient à prononcer des discours.

A Goeppingen (Wurtemberg), plusieurs nationalistes socialistes ont été grièvement blessés et l'un d'eux aurait été tué.

2000 Dockers Hâvrais ont suspendu le travail

Le Havre, 13. — Les dockers ont tenu au Cercle Franklin, une réunion au cours de laquelle ils ont pris connaissance des conditions de leur contrat de travail, prorogé jusqu'au 5 mars prochain.

Après avoir accepté le prix de base de 21 fr. 50, ils ont, notamment, demandé que l'heure réglementaire du « jeunes », payée 5 francs, soit portée à 8 francs.

Les patrons n'ayant pas accepté, les dockers ont décidé la grève partielle. Un chômage assez important est résulté de cette décision car plus de 2.000 ouvriers se sont croisé les bras, retardant ainsi le déchargement de cinq navires.

Des difficultés à Lausanne

Elles ont surgi à propos de la question des minorités

Lausanne, 13. — Le nœud de la difficulté qui s'est élevée ce matin entre les puissances et les Turcs, à propos des minorités, réside dans l'opposition des Turcs, quant à la demande des puissances tendant à la constitution d'un organe spécial de contrôle qui s'exercerait en faveur des minorités, aussi bien en Grèce qu'en Turquie.

La Turquie refuse ; la Grèce accepte.

La question est de savoir jusqu'à quel point, Lord Curzon et les Alliés maintiendront leur demande et si les Turcs se montreront irréductibles.

Mais, ni d'un côté, ni de l'autre, on ne croit à la possibilité d'une rupture.

Lord Curzon met Ismet au pied du mur

Lausanne, 13. — En ce qui concerne la Société des Nations, Lord Curzon a déclaré à Ismet Pacha : La France et nous, nous représentons les deux plus grands empires du monde et nous ne craignons pas l'ingérence de la Société des Nations dans nos affaires, car nous avons les mains propres.

Je me permets de donner un conseil à la délégation turque : Le moment est venu de décider de votre attitude vis-à-vis de la S. d. N. ; voulez-vous en devenir membres et en obtenir les garanties correspondantes?

Je vous demande une réponse prochaine, car les délibérations de Lausanne s'en trouveront facilitées.

Le jeu de la Turquie ne peut continuer

Lord Curzon s'adressant à Ismet-Pacha, a terminé en ces termes :

« Vous avez prononcé des paroles graves; vous ne vous rendez pas compte de la situation ; nous désirons faire tomber les barrières qui s'élèvent entre la situation présente et le but que nous poursuivons.

La délégation turque ne cherche, au contraire, qu'à en élever de nouvelles.

Ce jeu ne peut continuer ; l'Europe a autre chose à faire.

Si la conférence rompait sur ce sujet, il ne s'élèverait aucune voix en faveur de la Turquie, sauf à Angora.

Je suis sûr que vous réfléchirez à ces paroles que je prononce de propos délibéré, en parfait accord avec mes collègues.

L'affreuse misère d'une famille nombreuse

Laissera-t-on mourir de faim et de froid cette mère et ses six petits enfants ?

A Estrée-Blanche, dans le Pas-de-Calais, venait se réfugier, en 1917, la famille de G. Caffier. Ce brave ouvrier, mis en sursis aux mines, dut cesser son travail dès l'armistice, en raison de son état de santé. Il fit de son mieux avec le concours de sa courageuse femme, née Lefebvre Julia, pour subvenir aux besoins du ménage.

Du 5 décembre 1908 au 30 octobre 1922, dix enfants naquirent. De ces dix enfants, trois sont morts de maladie, et une petite fille fut tuée au cours d'un bombardement de Liévin.

Six garçons sont encore vivants et bien portants. Notre photographie les représentent aux côtés de leur mère. Pas un n'est en âge de travailler, l'aîné n'a que 13 ans!

Au cours d'une longue et cruelle maladie, le père, Georges Caffier, dut être dirigé sur un hôpital, à Calais, où il décéda le 2 octobre 1922. La misère était grande au foyer. Des voisins, pris de pitié, offrirent à la veuve de quoi aller voir son mari à Calais et assister à ses funérailles.

Mme Veuve CAFFIER et ses six petits garçons

A cette époque, le dixième enfant, le petit Emile-Hyacinthe, était sur le point de venir au monde. Il naquit le 30 octobre, vingt-huit jours après la mort du père.

Mme Caffier touche bien l'allocation aux familles nombreuses, mais cela n'est pas suffisant. Sa misère est épouvantable. Cette malheureuse femme habite avec ses six enfants une maison couverte en chaume et doit payer 35 francs de loyer.

La situation de la famille Caffier, est, comme on le voit, digne de pitié. Aussi ce n'est pas demain qu'il faut la secourir, mais tout de suite ! Il importe surtout de donner à la mère les moyens d'empêcher ses enfant de succomber cet hiver de froid et de privations !

L'Alésia du Nord

Des fouilles récentes permettent de découvrir l'ancien "Bavay des Nerviens" ::: :::

Bavay, modeste chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avesnes, n'est plus qu'une petite ville de dix-huit cents âmes. Sa population est en majeure partie agricole, bien qu'une usine d'engrais chimiques y dresse depuis quelques années ses cheminées.

LES RUINES GALLO-ROMAINES

La petite ville, — d'autres préféreraient peut-être dire la grande bourgade — évoque avec ses rues tortueuses, enchevêtrées, tout un passé.

Le touriste, qui la traverse de toute la vitesse de son auto dédaigneuse, sait-il les richesses que cache, en son sol, la vieille Cité ?

Qui soupçonnerait quelle fut dans le passé la grandeur, — la splendeur, oserais-je dire, — de cette Alésia du Nord, que les civilisations antiques avaient enrichie d'un Forum, d'un Arc de Triomphe, de temples luxueux, de Thermes, d'Aqueducs dont on retrouve aujourd'hui les vestiges, non seulement dans l'enceinte actuelle de la ville, mais encore sur le territoire de Louvignies, tout proche. Celui qui ne sait pas, soupçonnerait-il que ce grand village sommeillant fut autrefois une cité turbulente de trente à quarante mille habitants ?

Mais, avant d'examiner les résultats de fouilles récentes, qui y sont menées sous l'habile direction de M. Hénault, le distingué archiviste de Valenciennes, qu'il nous soit permis de jeter un regard sur le passé lointain de l'ancienne Capitale de la Nervie.

Bavay à l'Age de bronze

Le plateau, sur lequel elle devait s'élever, devint, dès l'âge le plus reculé, un refuge pour l'homme.

De vastes forêts l'enveloppaient, protectrices. Un cours d'eau courait dans la plaine voisine.

Environ six-cents ans avant Jésus-Christ, les Nerviens appréciant cette heureuse situation topographique, décidèrent d'y établir leur capitale.

Un centre de l'industrie du cuivre et du bronze

Dès l'âge de bronze, s'y développa l'industrie du cuivre et du bronze. On a retrouvé de nombreux objets, ayant été travaillés à Bavay et notamment des exemplaires du fameux « Croissant cornu », symbole religieux de cette période de l'histoire de l'Humanité, des poignées de meubles ou de coffres, décorées de bustes de Cybèle, accostée de ses lions et d'Attis avec la Pomme de pin, qui lui est consacrée.

On en a retrouvé non seulement à Bavay, mais aussi à Roisin, à Elouges, à Brunault-Liberchies, à Bousies, à Chatel et à Anthée, ce qui montre toute l'importance de la Capitale nervienne qui devint le centre de la fabrication des objets en métal.

L'industrie n'y fleurit pas passagèrement. Elle s'y développa au contraire jusqu'au cinquième siècle, époque de sa destruction totale.

La découverte de nombreuses monnaies, en argent et en or, atteste également l'importance au point de vue « politique » — s'il m'est permis d'utiliser ce mot, — de la Cité des Nerviens.

César s'empara de Bavay et y fonda une grande cité commerciale

Mais César, maître de la Gaule entière, résolut de s'emparer de ce grand centre industriel, qui était aussi une forte position stratégique, dominant la plaine immense qui s'étend vers Famars, Valenciennes, Saint-Amand et la forêt de Mormal.

La chose ne fut pas aisée, les Nerviens défendirent courageusement leur indépendance.

Ils soulevèrent contre l'envahisseur les habitants du Vermandois, les Atrébates et les Aduatiques.

La rencontre eut lieu, semble-t-il, entre les armées coalisées et les légions de César, sur les bords de la Sambre, entre *Neuf-Mesnil* et *Hautmont*.

Au Livre II de ses Commentarii de bello Gallico, César rapporte, à la suite de quels combats acharnés, il réussit à s'emparer de la ville.

La civilisation gallo-romaine devait encore permettre à Bavay de se développer, de s'enrichir.

Son commerce se trouva d'ailleurs facilité par la création par Marcus Agrippa, lieutenant de César, de grandes chaussées, qui remplacèrent les pistes gauloises.

Un réseau de routes importantes aboutit à Bavay

On en comptait sept :

1. La chaussée vers Condé et Tournai.
2. La route de Valenciennes, avec un embranchement partant de Wargnies-le-Petit vers Cambrai.
3. La route de Cambrai vers Le Quesnoy.
4. La route de Saint-Quentin par Le Cateau, avec embranchement sur Landrecies.
5. La route d'Avesnes, se prolongeant jusqu'à Reims.
6. La route de Maubeuge.
7. La route de Cologne, par Binche.

Plus tard, ces grandes chaussées furent consolidées par la Reine Brunehaut.

Plusieurs d'entre elles portent encore le nom de celle-ci :

La colonne Brunehaut menacée

Sur le Grand'Place de Bavay, devant l'Hôtel de Ville, gracieuse architecture du dix-septième siècle, se dresse une colonne heptagone, dont chaque face porte le nom d'une ville vers laquelle se dirige l'une des sept chaussées.

Une statue de la Reine franque, — qui a perdu un bras au cours de l'occupation, — la surmonte.

Après la guerre, les armées anglaises s'en servirent pour fixer des lignes télégraphiques provisoires.

LA COLONNE BRUNEHAUT

Un tel manque de respect (!) devait provoquer d'autres hardiesses.

Il y a quelques semaines, la Municipalité de Bavay demandait purement et simplement le déplacement de la dite colonne, pour permettre d'ériger au milieu de la place... un kiosque !!

Certains doutent du « caractère artistique » et de la valeur historique de la colonne. Ils prétendent que le point central des sept chaussées n'était pas à cet emplacement, mais à quelque cent mètres de là, sur une autre petite place.

Quoi qu'il en soit, la Commission historique du Département — qui n'en veut point savoir tant, et qui veille à la conservation des héritages du Passé, — s'est élevée, dans sa dernière réunion, tenue il y a quelques jours, contre les prétentions de la Municipalité et a émis un avis nettement défavorable à cette demande.

La colonne Brunehaut restera debout et Bavay n'aura point son « kiosque à musique », — à cet endroit du moins...

P. DELCOURT.

Le Congrès des Maires

Paris, 13. — Ce matin à 10 heures, s'est ouvert à l'Hôtel de Ville, le Congrès des Maires de France.

Cette séance qui précède l'ouverture officielle du Congrès, sous la présidence de M. Peuch, Président du Conseil Municipal de Paris, a été consacrée à la vérification des pouvoirs et à la répartition des dossiers aux différentes commissions.

Trois Anglaises condamnées à être pendues

Londres, 13. — Hier, ainsi que nous l'avons écrit, Edith Thomson et le jeune Bywaters, accusés du meurtre de M. Thomson, étaient condamnés à mort par la Cour centrale criminelle de Old Bailey, à Londres. Aujourd'hui, le même juge, dans la même Cour, a condamné deux autres femmes à mort : l'une, une femme mariée, pour avoir tué sa rivale ; l'autre, pour avoir jeté son jeune enfant dans la Tamise.

Comme il n'y a pas eu d'exécution capitale depuis 1908, date à laquelle on pendit deux infirmières qui avaient supprimé leur enfant on croit que les trois femmes échapperont à la pendaison, mais ce n'est pas certain.

A PROPOS DES GAGES SUR L'ALLEMAGNE

Les points de vue Français et Anglais sont opposés

"Il peut survenir un désaccord, mais il n'y aura pas "cassure" entre les deux pays", a dit M. Poincaré

Questionné à son retour à Paris, M. Poincaré a précisé les résultats de la conférence de Londres, ne faisant que confirmer les indications qui ont déjà été reproduites dans ces colonnes.

Sur la question des gages, a dit M. Poincaré, les points de vue français et britannique sont tout à fait opposés. L'opinion anglaise à ce sujet est cabrée. La discussion entre M. Bonar Law et moi, n'en a pas moins été aussi courtoise, aussi franche et aussi cordiale que possible. J'ai déclaré, de la façon la plus nette, et je le répéterai vendredi au Parlement, que nous ne pouvons pas accorder de moratoire, si court fût-il, sans prendre des gages.

J'ai formellement réservé ma liberté d'action et j'ai la conviction que si, au cours des nouveaux entretiens que nous aurons en janvier, un accord n'intervint pas entre nos amis anglais et nous pour une action commune, il n'y aura pas, pour cela, « cassure » entre nous. L'entente cordiale ne sera pas pour cela compromise.

"Je n'ai jamais parlé d'occuper la Ruhr"

Mais M. Poincaré a tenu à préciser un autre point; c'est qu'au cours des conversations qui viennent de se terminer à Londres, il n'a été question à aucun moment de prendre tel ou tel gage particulier.

« Je n'ai, a-t-il déclaré, jamais dit que je songeais à occuper la Ruhr ou à prendre tel ou tel gage déterminé. Je ne sais d'ailleurs pas encore exactement celui ou ceux que nous choisirons et, si je le savais, je me garderais bien de le crier sur les toits.

L'action ne nécessitera pas l'appel d'un seul homme

» Ce qui est certain, c'est que, quelle que soit l'action que nous décidions, elle ne nécessitera pas l'appel d'un seul homme.

» Ce qui ne l'est pas moins, c'est que le temps des menaces sans exécution est passé; nous sommes bien résolus à agir, même isolément, et même si, avant le 15 janvier, la commission des réparations se déclarait favorable à l'octroi d'un nouveau moratoire à l'Allemagne.

» De toutes façons, nous ne saurions prendre une mesure quelconque avant le 15 janvier : c'est pour cela qu'on a tort de parler d'ajournement. Nous n'avons rien ajourné, et le fait d'avoir remis la suite de nos conversations au début du mois prochain, n'entraîne aucune perte de temps.

Les délégués français souriaient à leur retour

Paris, 13. — M. Poincaré, qui s'était embarqué, samedi, pour Londres avec un front légèrement soucieux, en est revenu la physionomie enjouée; M. de Lasteyrie avait le sourire. Cette satisfaction pour qui connaît le président du Conseil, n'avait rien d'affecté. On a pu se convaincre, en fin de journée, que tous les membres du gouvernement, de même que le président de la République, approuvaient pleinement ce que le chef du gouvernement avait fait à Londres.

Les commentaires italiens

Rome, 13. — Dans ses commentaires sur l'issue de la conférence de Londres, la presse italienne, en général, fait preuve d'une modération digne d'éloges.

On était habitué, dans ce pays, au lendemain de chaque réunion ou conférence internationale, à voir la France et le gouvernement français accablés de reproches et rendus responsables du fait que les résultats n'étaient pas entièrement ou pas du tout satisfaisants.

Cette fois, au contraire, les journaux italiens envisagent avec un esprit d'objectivité remarquable, la situation sans en dissimuler toutefois la gravité : c'est la période d'attente qui commence et durant laquelle l'opinion semble prévoir que des accommodements et des conciliations se produiront.

On annonce que le Conseil des ministres qui se réunira samedi décidera probablement la publication du memorandum italien sur la question des réparations et des dettes interalliées.

Henri Béraud, lauréat du Prix Goncourt 1922

Paris, 13. — Le Prix Goncourt 1922 a été attribué aujourd'hui à M. Henri Béraud pour ses livres « Le Vitriol de Lune » et « Le Martyre de l'Obèse », par 5 voix contre 4 à M. Jules Romains, l'auteur de « Lucienne » et une à M. Georges Oudard, l'auteur de « Ah ! jeunesse ».

Rappelons qu'Henri Béraud est né à Lyon en septembre 1885. Son père était boulanger à l'enseigne de « La Gerbe d'Or » (d'où peut-être cette description si précise d'un fournil au début du « Vitriol de Lune ». Après des études au lycée Ampère, à Lyon, il fut dessinateur pour soieries, puis clerc d'avoué. Il débuta dans la presse comme attaché au secrétariat de la rédaction de la « Dépêche de Lyon ». Au retour du service militaire on le retrouve antiquaire rue du Plat et rue Saint-Cosme, à Lyon. Puis il fonde deux journaux : « Le septième jour » et l' « Ours ». Entretemps, il publie (de 1903 à 1914): « L'Héritage des Symbolistes », « Les Morts lyriques », « La Jeune Ecole de peinture lyonnaise », « Les Marrons de Lyon », « François Vernoy et Jacques Martin, peintres lyonnais », « Le voyage autour du cheval de bronze », « Le Mémorial de la

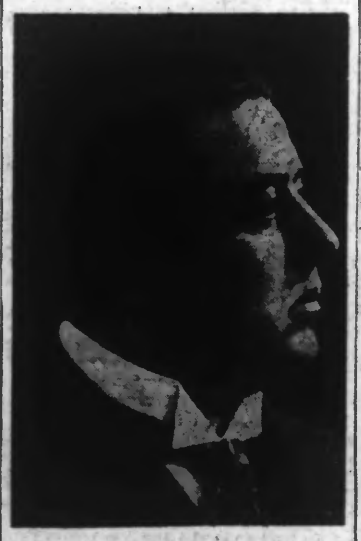

Henri BERAUD

rue Sainte-Hélène ». En 1918, au retour des armées, où il gagna la croix de guerre, il donna des articles ou des papiers de grand reportage à l' « Œuvre », à l' « Eclair », à la « Vie Parisienne », aux « Cahiers d'aujourd'hui », etc.

Découverte d'une fumerie d'opium

Brest, 13 — Une perquisition a été faite par le commissaire spécial au domicile de la nommée Manach dite « Natha ». Tout un matériel de fumerie d'opium a été saisi, ainsi que des comprimés d'un nouveau produit contenant tous les principes stupéfiants du pavot.

Dans la Sarre le franc prend sa revanche

Strasbourg, 13. — On sait que la propagande allemande en Sarre s'opposait jusqu'ici à l'introduction du franc et préconisait le maintien du mark. Mais il est arrivé un grand malheur aux propagandistes du mark.

En effet, les typographes et le personnel des gazettes les plus hostiles au franc, exigent d'être payés désormais en bonne monnaie française. D'autre part, le syndicat des boulangers du territoire sarrois vient de décider d'établir le prix du pain en francs.

MON CINÉ

FATALITE !

Un Conseil de Guerre a acquitté le commandant Guy qui ne fut pas, comme son nom pourrait le faire croire, un porte-bonheur pour la « France ». Il était en effet maître après Dieu — à bord de ce bateau lorsque celui-ci fit, au large de Quiberon, un superbe trou dans la mer et s'en alla reposer par douze mètres de fond, sur une roche que la Fatalité avait mise là.

Le Ministre de la Marine s'empressa, dès les premières heures, d'aller embrasser le commandant Guy, de proclamer solennellement le rôle de la Fatalité et de déterminer du même coup les responsabilités. De sorte que l'on peut se demander s'il était bien utile de déranger un amiral et quelques autres seigneurs de moindre importance pour juger un homme qui n'est en réalité qu'une victime à qui un avancement est bien dû en compensation de tous ces désagréments.

D'une façon générale, d'ailleurs, où a la déplorable manie de mettre en mouvement l'appareil judiciaire pour connaître des faits qui, de toute évidence, n'ont d'autre cause que la fatalité.

Ainsi, pour l'affaire des Mistelles que vous avez sans doute un peu perdu de vue, mais qui fit grand bruit il y a trois, quatre ans, on fit un bruit énorme et on mit sur pied plusieurs juges d'instruction. Il s'agissait d'une toute petite erreur dans un Décret qui ouvrait les frontières à un certain nombre de produits : une main inconnue avait mis, comme par hasard, les mistelles, parmi ces produits et cela avait permis à quelques honnêtes mercantis de gagner plusieurs millions en vingt-quatre heures. On cria au scandale, à la fraude, à la corruption des fonctionnaires ; on en parla à la tribune de la Chambre et l'on promit que les coupables seraient châtiés.

Tout ce bruit était bien inutile. Comme vous l'avez deviné, il ne s'agissait là que d'une Fatalité. Un communiqué officiel vient de remettre les choses au point :

« Il semble, dit ce communiqué, que « l'instruction et les nombreux témoignages « qui ont duré plus de trois ans, n'aient « abouti à la découverte, ni d'un délit, ni « d'un crime, mais simplement d'une faute « administrative ».

Il ne reste plus à M. le Ministre de l'Intérieur qu'à rechercher activement dans l'administration le fonctionnaire dont la Fatalité a tenu la plume et à aller l'embrasser.

R. VERMEERSCH.